



Compte-rendu du Conseil d'établissement du 14 décembre 2011 Rédigé par les représentants enseignants du secondaire.

Le quorum étant atteint (M. Michelon, conseiller culturel, étant excusé), Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 17h15.
Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

- 1/ Mise en place du conseil de discipline.
- 2/ Calendrier scolaire 2012-2013 (document joint, proposition).
- 3/ Mise en valeur des élèves qui se distinguent en cours d'année et contribuent à promouvoir l'image du lycée.
- 4/ Informations sur les premiers travaux du comité pour un plan stratégique.
- 5/ Suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- 6/ Questions diverses.
- 7/ Projet de charte informatique
- 8/ Exercice de confinement

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (proposé : madame Tang, appuyé : madame Mirmiran).

1/ Le conseil de discipline : est constitué de membres de droit (proviseur, proviseur adjoint, directeur financier, CPE du niveau concerné) et membres élus au sein de leur collège : deux professeurs (Monsieur With et Madame Floyd), un élève (Monsieur Guillermo Renna), deux parents (Mesdames Montrat et Beauchemin) et d'une personnalité qualifiée (Mr Michelon). Chaque collège a procédé à la désignation de ses représentants.

2/ Le calendrier scolaire : à l'issue du débat, le calendrier joint en annexe est adopté. En voici les grandes lignes : Jeudi 30 août (prérentrée), vendredi 31 (rentrée élèves), fin des cours le vendredi 21 juin. Il a été tenu compte pour les congés de Noël du calendrier des écoles en Ontario et au Québec.

Les enseignants de l'école primaire demandent d'équilibrer les périodes pour gérer la fatigue des élèves, notamment en fin d'année. Le proviseur précise que la date des vacances de Pâques est fixée en fonction du calendrier des examens. Il propose d'en parler avec le service des examens pour l'année scolaire 2013-14 afin de voir si des aménagements sont possibles.

3/ Mise en valeur des élèves de lycée (dans un premier temps) qui se distinguent et qui mettent en valeur l'établissement : un comité sera constitué du proviseur, du proviseur adjoint, de professeurs, du conseiller principal d'éducation, de parents et d'élèves qui auront un rôle consultatif. Les objectifs sont :

- la mise en place d'une attestation qui sera jointe au dossier de l'élève (utile pour les universités) ;
- l'institution de trois distinctions (mérite, ténacité, altruisme) ;
- l'institution de 3 périodes avec spectacles et remise de prix ;

Le Proviseur propose d'approfondir la réflexion sur ce sujet mais souhaite distinguer une première promotion cette année.

4/ Comité pour un plan stratégique : Monsieur le proviseur informera le Conseil d'Etablissement de l'avancée des travaux du comité mis en place par le Conseil d'Administration. Une première réunion a eu lieu et les modalités de consultation de l'ensemble de la communauté scolaire, dont le principe est acquis, n'ont pas encore été définies. Les questions posées concerneront bien sûr aussi le Conseil d'Etablissement (identité de nos élèves actuels et futurs, nos besoins, nos valeurs, notre offre de formation...).

5/ Suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers : les débats n'ont pas permis de dégager un consensus sur la nécessité d'embaucher une personne dédiée au suivi et à l'accompagnement des élèves en difficulté.

Il est nécessaire de mieux cerner les besoins pour préciser le profil d'un tel poste. Le primaire serait plus favorable à une aide aux PPRE sous forme d'un soutien hebdomadaire de deux heures prévu à l'emploi du temps dans les écoles françaises.

6/ Questions diverses :

6.1/ Questions des représentants des élèves :

- les élèves demandent une machine permettant d'acheter des bouteilles d'eau. Monsieur Planet observe que l'idée d'encourager la consommation d'eau en bouteilles ne s'inscrirait pas dans une démarche éco-responsable. Le proviseur indique que nous disposons de fontaines à eau et que nous pouvons peut être envisager d'en augmenter le nombre.

- les élèves demandent la possibilité de permettre un accès libre au lycée (la porte principale débloquée) à la pause méridienne. Le proviseur indique que la sécurisation de l'accès au lycée est une priorité et que l'objectif à terme est bien d'étendre la période pendant laquelle les portes sont fermées (9h-15h00 actuellement). Les personnels seront d'ailleurs bientôt munis d'un badge électronique leur permettant d'accéder au lycée sans avoir à sonner.

6.2/ Questions des représentants des parents :

- Les mesures prises contre l'absentéisme des élèves au lycée ont-elles eu un effet : Madame De Madron, conseillère principale d'éducation au lycée, constate d'une part une nette baisse depuis que les absences sont mentionnées sur les bulletins scolaires, et une meilleure communication entre les familles et la vie scolaire. Il est à rappeler que cette question ne concerne pas les collégiens.

- Equivalence des notes (nos élèves sont-ils défavorisés par rapport aux élèves des établissements canadiens ou américains ?) : Monsieur le proviseur précise que de nombreuses universités n'ont pas besoin d'équivalence de notes en pourcentage étant donné qu'elles connaissent le format de nos bulletins (notes et commentaires). L'époque où les élèves étaient sous-notés est révolue : nos professeurs connaissent les enjeux et nous faisons très attention au fait de valoriser les points positifs sans pour autant brader les notes et courir le risque de perdre notre crédibilité . Il est vrai que les notes peuvent varier d'un enseignant à l'autre mais nous disposons de repères sur les bulletins (moyenne de la classe, note la plus basse, note la plus haute, appréciation écrite). Dans le cadre d'un travail impulsé par Monsieur le conseiller culturel à l'échelle des établissements français au Canada, nous allons par ailleurs comparer les résultats de nos élèves dans les universités à l'aune de leurs bulletins scolaires.

- Structures de jeu pour les enfants du primaire et ventilation des locaux dans les anciens bâtiments : Monsieur le proviseur indique le Conseil d'Administration s'est saisi de ces deux dossiers et les suit avec attention. D'une part, le comité cours poursuit son travail, et d'autre part, des améliorations sensibles ont été réalisées s'agissant des zones qui étaient trop chauffées. Il demeure une question à l'étude, liée à la ventilation de ces zones.

- Précisions concernant l'embauche d'une directrice du développement : le Conseil d'Administration a procédé à la création de ce poste et a embauché madame Lucie Rhéaume. Il s'agit de mettre en synergie la Fondation du Lycée Claudel et l'Association des Anciens du Lycée Claudel, et dans l'immédiat de préparer le 50^{ème} anniversaire du lycée dont les festivités se dérouleront en juin prochain.

- La mise à jour du règlement intérieur : la réflexion sur ce sujet implique la consultation d'un avocat. Tous les aspects relatifs à la mise en avant de la prévention, à la promotion de la notion de vivre ensemble, etc... peuvent être confiés à un groupe dans le cadre du plan stratégique.

7/ Projet de charte sur l'utilisation des ressources informatiques : un document de travail est distribué aux membres du Conseil. Il sera discuté puis soumis au vote au plus tôt. Le lycée a été la victime d'une paralysie partielle de son système informatique. Une communication sera bientôt faite à l'intention des utilisateurs et des parents d'élèves, et après consultation d'un avocat, les mesures adaptées seront mises en œuvre.

8/ Information sur l'exercice de confinement : un exercice de confinement en deux temps est prévu les 24 et 26 janvier prochain. L'ensemble de la communauté scolaire est prévenue que le signal sonore correspondant retentira le mardi 24 janvier à 9h10 afin que chacun apprenne à l'identifier, et que l'exercice proprement dit se déroulera le jeudi 26 de 10h05 à 10h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.